

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Environnement

Le 15 mai 2012 à 19h30

(Le Maka- rue de Lognoul 6 à 4190 Ferrières)

Présents : S. Brevers (CLDR), S. Francis (CLDR), J-F Cornet (CLDR), H. Leybaert (CLDR), M. Rahier (Secrétaire de la CLDR), A-F Simon (Agent constatateur communal), F. Léonard (Echevin).

A. Barthelemy, M.-F. Gilis, Agents de développement (GREOA).

Excusés : R. Marechal (Bourgmestre), V. Philippe.

La réunion débute à 19h30.

Les agents de développement rappellent que la réunion a pour but :

- D'établir un programme de travail ;
- De programmer des actions à mettre en place dans le cadre de projets concrets qui peuvent être menés à court terme ;
- De commencer à construire et à étoffer les idées de projets à plus long terme pour établir des fiches-projets à intégrer au PCDR.

Les agents de développement présentent le tableau des projets à court, moyen et long terme que les membres de la CLDR ont reçu par mail. Les agents de développement présentent également la structure d'une fiche-projet telle qu'elle doit figurer dans le PCDR.

Les participants posent des questions sur la suite du processus. Les agents de développement expliquent que le travail en GT se concentrera sur la rédaction de fiches-projet mais que des actions concrètes peuvent également être menées. La priorisation des fiches-projets se fera ultérieurement en CLDR. Pour réaliser les estimations budgétaires et les esquisses, la commune désignera un bureau d'étude. Des projets peuvent être prévus sur des propriétés non communales ; le développement rural peut intervenir pour l'acquisition d'un bien ou d'un terrain.

Avant d'aborder plus en détail les différents projets évoqués lors des consultations, un participant souligne que la problématique environnementale doit être abordée dans sa globalité, en prenant soin de définir les liens entre les projets.

1. Assainissement des eaux

Une présentation des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographiques (PASH), par village, est réalisée par les agents de développement. La majorité de la commune est située en zone d'assainissement autonome. Seuls les villages de Ferrières et de Sy sont en zone d'assainissement collectif. Le centre de Ferrières est relié à la station d'épuration de Mallacord mais le réseau d'égouttage n'est pas terminé. La station d'épuration de Sy est située près de l'Ourthe ; le réseau d'égouttage est réalisé en partie. A Rouge-Minière, seule l'école de St Roch est reliée à sa propre station d'épuration. Xhoris est en zone d'assainissement autonome. Il est en outre situé dans une zone avec des nombreux chantoirs dont certains sont pollués par les rejets ménagers et des débordements sont signalés dans la rue Jean Gerlache.

F. Léonard explique qu'en matière de réalisation de l'égouttage, la Commune peut intégrer des travaux dans les plans triennaux. En général, la commune installe le réseau d'égouttage simultanément à la réfection de la voirie. Il précise qu'actuellement la Commune n'a pas d'échéance pour installer le réseau d'égouttage.

F. Léonard ajoute que par le passé il était prévu que le village d'Xhoris soit en zone d'assainissement collectif ; des travaux en matière d'égouttage avaient été réalisés. Or, Xhoris est maintenant repris en zone d'assainissement autonome au PASH. Le réseau d'égouttage n'a donc jamais été relié à une station d'épuration. L'installation d'une station d'épuration dans le centre du village n'est pas aisée au vu de la densité de l'habitat. Les participants se demandent si le PCDR pourrait intervenir pour subsidier cette station d'épuration. Les agents de développement répondent qu'une station d'épuration n'est pas finançable sans être intégrée dans un projet plus global (aménagement d'un quartier, réhabilitation d'une place de village...).

Par contre, il est possible de sensibiliser les habitants à l'assainissement autonome individuel ou collectif. Le GT pourrait donc travailler sur le volet information de la population notamment en rédigeant un(des) article(s) qui pourrai(en)t être publié(s) dans le PCDN News. Cette question peut par ailleurs être abordée avec le PCDN qui traite plus particulièrement de la question du lagunage.

Il existe des primes de la Région wallonne pour les anciennes habitations. Une prime communale complémentaire à celle de la Région wallonne pourrait inciter les personnes à installer une station d'épuration individuelle. Les participants indiquent qu'il est également important de bien informer les personnes qui installent une station d'épuration sur le fonctionnement de celle-ci car elle est parfois mal utilisée.

2. Bassin d'orage de Werbomont

Les agents de développement projettent des cartes et des photos du bassin d'orage de Werbomont. F. Léonard explique qu'une étude a déjà été menée par la DPE, que 3 industries ont été interpellées et que depuis, la fromagerie s'est dotée d'une station d'épuration. La dernière visite de terrain date de juin 2011.

Néanmoins, une étude du réseau pourrait à nouveau être réalisée. M. Rahier a déjà pris contact avec l'AIDE qui est d'accord pour effectuer une visite de terrain après cette étude. Cependant, il faut préalablement réaliser un dossier pour l'AIDE.

Un participant explique également que l'idée de créer une zone composée de bassins de décantation dans l'extension du zoning avait été évoquée et que M. Bonfond avait envisagé de mettre ses terrains à disposition. Il faut étudier l'impact que des bassins de décantation pourraient avoir. Pour ce faire, il faudrait réunir des personnes compétentes en la matière et/ou commander une étude.

Une autre alternative à étudier est la création de bassins de lagunage qui pourraient également être des zones humides. Il faut voir si un subventionnement pourrait être obtenu dans le cadre du PCDN (ou PCDR).

Un participant fait remarquer que le deuxième bassin d'orage et qu'un étang sont envasés. Il y a des entraves à la remontée éventuelle du poisson. Un participant demande quels seraient les possibilités de financement en développement rural. Les agents de développement interrogeront Madame Rahier à ce sujet.

Une réflexion globale doit être menée (séparateur d'eau, potentialités de lagunage, impact de bassins de décantation, etc.). F. Leonard vérifiera le statut de propriété des terrains et prendra contact avec le DPC et l'AIDE.

Ultérieurement, si nécessaire, une réunion pourrait être organisée avec la CLDR, la Commune, le Contrat-Rivière, le Service DNF de la pêche, le MET et le service technique de la Province.

3. Etat des cours d'eau

Il est convenu d'organiser une rencontre avec le Contrat de Rivière Ourthe.

4. Déchets

Sur base du constat effectué par A-F Simon (agent constatateur) et d'une analyse comparative (Intradel) des systèmes de traitement des déchets à Ferrières (étiquettes payantes) et dans les communes voisines, la CLDR s'interroge principalement sur les avantages et inconvénients des conteneurs à puce ainsi que sur le coût de ces derniers. Un participant note que, dans l'évaluation du coût des conteneurs, il faut tenir compte du fait qu'avec les étiquettes payantes, la Commune doit payer l'incinération des déchets à Intradel. Il faudra également tenir compte de l'impact du coût de rachat des étiquettes non utilisées. Il faut donc s'interroger sur ce que cela coûte à la Commune et au citoyen.

Un participant met également en évidence les différences entre les différentes intercommunales de traitement des déchets (heure d'ouverture, collecte différente de certains matériaux, manque de place dans certains parcs à conteneurs...).

Dans un premier temps, il serait utile d'inviter une personne de la Commune d'Anthisnes afin de faire part de son expérience (avantages et inconvénients, tarifs) concernant son passage aux conteneurs à puce. Il est également suggéré de bien informer la population sur la possibilité de ramener les étiquettes non utilisées.

5. Dossier des rochers de Sy

Les agents de développement présentent la situation actuelle ainsi que la demande du Club Alpin Belge. Il apparaît que cette question est plus une question communale qu'une question à traiter dans le cadre du PCDR. En effet, la décision de l'exploitation des rochers revient à la Commune après consultation des organes compétentes en la matière (législation, plantes invasives...) : DNF, Genévrier, Contrat-rivière...

6. Divers

Un participant demande ce qu'il advient de la proposition qui avait été faite concernant la sauvegarde des tilleuls de la place de Chablis. Les agents de développement répondent que cette proposition avait été classée dans le Groupe de Travail qui discutera de l'aménagement de la place.

Un participant s'interroge sur l'existence de projets visant à gérer l'accessibilité des chemins par les véhicules motorisés. Il apparaît que cette matière est complexe en raison du cadre législatif et du peu de solutions possibles. Toutefois, cette thématique pourra être traitée par le Groupe de Travail chemins qui a été créé.

Les participants souhaitent également la création d'un GT énergie.

La séance se clôture à 22h30